



Mesures correctives prises pour résoudre le cas de non-conformité. Cela comprend (sans toutefois s'y limiter) tout plan, toute politique ou toute procédure de correction, ainsi que la formation du personnel, les modifications apportées au système et les mesures de contrôle mises en place, modifiées ou proposées. **(L'ACFC peut demander des documents à l'appui.)** Si l'IFRF n'a pas l'intention d'appliquer des mesures correctives, veuillez expliquer pourquoi.

Si le problème n'est pas résolu au moment du dépôt, veuillez indiquer qui est responsable et le délai prévu pour la résolution du problème.

Attestation	En cochant cette case, je, soussigné, atteste qu'à ma connaissance, le rapport ne contient aucune fausse déclaration, ni omission, ni représentation erronée des faits.
Présenté par	
Date de la présentation	